

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

---

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1159)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD31

présenté par  
M. Serva, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« les centres d'»

le mot :

« le centre des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel